

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE BOBST GROUP SA

qui se tiendra le jeudi 4 avril 2019 à 17h00
au Competence Center – Bobst Group SA
route de Faraz 3, CH-1031 Mex
(ouverture du bureau de contrôle et des portes
à 16h00)

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2018

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, ainsi que les comptes de la Société et du Groupe pour l'exercice 2018.

2. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2018.

3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2018 et distribution d'un dividende

Le bénéfice disponible est le suivant :	CHF
Report	105 054 942.89
Allocation à la réserve pour actions propres	-400 613.60
<u>Bénéfice net de l'exercice 2018</u>	<u>91 205 188.95</u>
Total	195 859 518.24

Le Conseil propose la répartition suivante :

Dividende CHF 1.50 brut par action sur 16 518 478 actions*	
Versement total de dividende*	24 777 717.00
Solde reporté à nouveau	171 081 801.24

* Le versement total de dividende proposé est calculé sur la base de 16 518 478 actions nominatives. Aucun dividende ne sera versé sur les actions propres détenues par Bobst Group SA et ses filiales.

4. Réélections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose les réélections suivantes :

4.1 Réélection de M. Alain Guttman

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.2 Réélection de M. Thierry de Kalbermatten

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.3 Réélection de M. Gian-Luca Bona

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.4 Réélection de M. Jürgen Brandt

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.5 Réélection de M. Philip Mosimann

comme membre du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.6 Réélection de M. Alain Guttman comme Président

jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5. Réélection du Comité de rémunération et de nomination

Le Conseil d'administration propose les réélections suivantes :

5.1 Réélection de M. Gian-Luca Bona

comme membre du Comité de rémunération et de nomination jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.2 Réélection de M. Thierry de Kalbermatten

comme membre du Comité de rémunération et de nomination jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

6. Approbation des rémunérations

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximal de la rémunération du Conseil d'administration ainsi que du Comité exécutif du Groupe :

6.1 Approbation de la rémunération pour le Conseil d'administration pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2019 jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2020

Montant global maximal de la rémunération : CHF 1 600 000

6.2 Approbation de la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2020

Montant global maximal de la rémunération : CHF 7 000 000

7. Réélection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'année 2019.

8. Réélection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose la réélection de la société Ofisa SA à Lausanne, en tant que représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications :

Point 3 de l'ordre du jour : Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2018 et distribution d'un dividende

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le dividende brut sera de CHF 1.50 par action, sous déduction de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 8 avril 2019. Le dividende net sera versé à partir du 10 avril 2019.

Point 4 de l'ordre du jour : Réélections au Conseil d'administration

Les CV détaillés des personnes proposées pour réélection comme administrateurs se trouvent dans le rapport de gestion 2018 dans le chapitre Corporate Governance et sur Internet (<http://investors.bobst.com>).

Après deux ans de service en tant qu'administrateur de la Société, M. Patrice Bula a décidé, en raison d'autres engagements, de ne pas se présenter pour réélection.

Point 6 de l'ordre du jour : Approbation des rémunérations

6.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose un montant global maximal de CHF 1 600 000 pour la rémunération des membres du Conseil d'administration, pour la période de l'Assemblée générale ordinaire 2019 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2020.

6.2 Comité Exécutif du Groupe (GEC)

Le montant total de CHF 7 000 000 proposé pour le Comité Exécutif du Groupe à titre de rémunération pour l'exercice comptable 2020 est un maximum. Le montant total ne sera versé que si, en plus de leur salaire fixe, chaque membre du GEC atteint le maximum de la part variable de sa rémunération, fondée sur des objectifs définis individuellement. Les quantités variables sont plafonnées à 150% des montants cibles. La rémunération proposée pour l'exercice comptable 2020 est basée sur le système de rémunération qui a été mis en place depuis quelques années.

Rapport de gestion et rapport de rémunération

Le rapport de gestion 2018, contenant les comptes annuels de la Société et du Groupe et le rapport annuel, ainsi que les rapports de l'organe de révision et le rapport de rémunération, sont, sur commande, envoyés à chaque actionnaire inscrit au registre des actions, à la dernière adresse communiquée à la Société. Ces mêmes documents peuvent être consultés, à partir du 27 février 2019 au siège de la Société ou sur Internet (<http://investors.bobst.com/publications>).

Carte d'admission

Les titulaires d'actions nominatives de Bobst Group SA inscrits au registre des actions avec droits de vote recevront une carte d'inscription en même temps que l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire. Les cartes d'admission et les bulletins de vote seront envoyés sur demande à partir du 21 mars 2019.

Représentants

Chaque actionnaire inscrit au registre des actions avec droit de vote a la faculté de se faire représenter à l'Assemblée générale ordinaire en remplissant complètement et en signant le pouvoir figurant sur la carte d'inscription. Un propriétaire d'actions ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par un autre actionnaire inscrit au registre des actions avec droit de vote (article 18 des statuts). Chaque actionnaire peut également donner procuration à Ofisa SA, chemin des Charmettes 7, 1002 Lausanne, en tant que représentante indépendante.

Plateforme électronique pour les instructions de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote ont la possibilité de donner des instructions de vote au représentant indépendant en utilisant une plateforme internet jusqu'au 2 avril 2019. Les détails peuvent être trouvés sur l'avis ci-joint « Inscription électronique et délégation de pouvoirs via le portail Investisseurs ».

Droit de vote

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions le 2 avril 2019 peuvent participer et voter à l'Assemblée générale ordinaire. En cas d'aliénation d'actions avant l'Assemblée générale ordinaire, le droit de participer et de voter s'éteint.

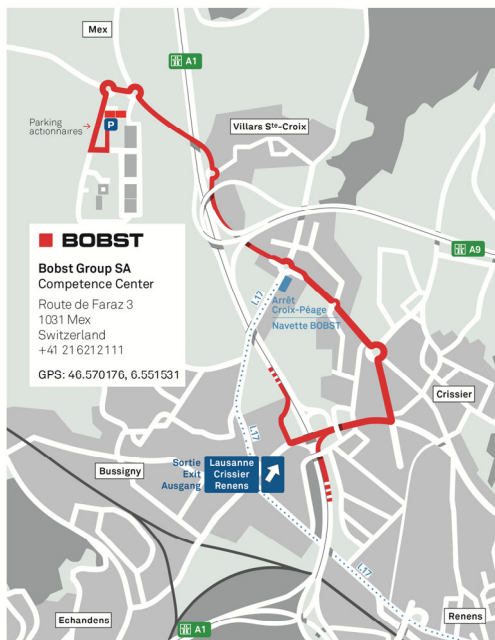
Le texte original de la présente convocation est en langue française. Il prévaut en cas de divergence avec la version traduite en anglais.

Bobst Group SA

Le Conseil d'administration

Mex, le 26 février 2019

NB : Toute correspondance et tout changement d'adresse sont à communiquer à :
Bobst Group SA
c/o Computershare Schweiz AG
Baslerstrasse 90, Postfach, CH-4609 Olten



Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. La ligne 17 des TL (Transports publics de la région lausannoise) part de Georgette, six fois par heure, jusqu'à l'arrêt Croix-Péage. De là, un service de navettes BOBST vous conduira jusqu'au lieu de l'enregistrement des actionnaires. Il faut compter 30 minutes depuis l'arrêt Croix-Péage jusqu'au lieu de l'Assemblée, et la dernière navette partira à 16h45. Pour le retour, le service de navettes reprendra dès la fin de l'Assemblée jusqu'à 19h55, dernier départ. Pour information, le site de Bobst Mex SA est également desservi par la ligne 32 des TL ; elle ne sera toutefois pas en fonction pour le retour.